

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 26 juin 2025** à compter de **15 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du conseiller, monsieur Guy Jubinville.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Denis Hébert, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 2.1 Mandat à EXP pour la réalisation d'une étude de circulation pour le projet d'implantation d'une rue commerciale/industrielle sur le terrain situé au 569, Route 141 pour un montant de 13 500 \$ plus les taxes applicables
 - 2.2 Mandat à EXP pour les services professionnels pour le remplacement de la fosse et du poste de pompage au Parc de la gorge pour un montant de 66 700 \$ plus les taxes applicables
 - 2.3 Réquisition numéro 2025-49 au montant de 18 500 \$ plus les taxes applicables, pour la relocalisation de la station météo à la digue du ruisseau Pratt
 - 2.4 Réquisition numéro 2025-50 au montant de 73 900 \$ plus les taxes applicables, pour l'implantation de la fibre optique dans nos installations municipales
 - 2.5 Réquisition numéro 2025-51 au montant de 3 015 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de bouées pour le lac Lyster
 - 2.6 Réquisition numéro 2025-52 au montant de 33 750 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation de portes au Pavillon des arts et de la culture
- 3. RÉGLEMENTS**
 - 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 12-5 RM399-10 (2025) Règlement relatif à la circulation

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

modifiant et remplaçant les règlements antérieurs et
demande de dispense de lecture

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-06-37976 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 25-06-37976

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICES EXTÉRIEURS

25-06-37977 2.1 MANDAT À EXP POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE RUE COMMERCIALE/INDUSTRIELLE SUR LE TERRAIN SITUÉ AU 569, ROUTE 141 POUR UN MONTANT DE 13 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-06-37977

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire d'un lot situé au 569, Route 141 sur lequel il serait possible d'y installer 3 à 4 lots commerciaux et/ou industriels légers;

CONSIDÉRANT que pour permettre le projet, il faut prévoir une demande d'accès pour ouverture de rue auprès du MTQ, en réalisant une étude de circulation;

CONSIDÉRANT que cette étude est nécessaire pour que le Ministère des Transports se positionne et il est de la responsabilité du promoteur de fournir les données pertinentes;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de services soient celles de CIMA + et EXP;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater EXP pour la réalisation d'une étude de circulation pour le projet d'implantation d'une rue commerciale/industrielle sur le terrain situé au 569, Route 141 pour un montant de 13 500 \$ plus les taxes applicables et

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-138 Parc industriel Lafaille au poste 22-901-38-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-06-37978

2.2 MANDAT À EXP POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DE LA FOSSE ET DU POSTE DE POMPAGE AU PARC DE LA GORGE POUR UN MONTANT DE 66 700 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-06-37978

CONSIDÉRANT que pour desservir la grange ronde au Parc de la gorge, un poste de pompage est nécessaire;

CONSIDÉRANT que celui-ci existe depuis plusieurs années et est maintenant dû pour être refait;

CONSIDÉRANT qu'à travers les années, une fosse a également dû être installée pour recevoir les eaux usées du camping à cause du type de déchet que les gens y jetaient;

CONSIDÉRANT que la fosse est fissurée et nécessite d'être remplacé et agrandi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater EXP pour les services professionnels pour le remplacement de la fosse et du poste de pompage au Parc de la gorge pour un montant de 66 700 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste 02-415-00-401 et d'affecter un montant de 70 114 \$ à même l'excédent de fonctionnements surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-06-37979

2.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-49 AU MONTANT DE 18 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RELOCALISATION DE LA STATION MÉTÉO À LA DIGUE DU RUISSEAU PRATT

RÉSOLUTION 25-06-37979

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire la relocalisation de la station météo à la digue du ruisseau Pratt ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Hydro Météo au montant de 18 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 25-06-37959 a été adoptée à la séance ordinaire du 9 juin 2025, mais qu'il y a lieu d'abroger celle-ci ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Hydro Météo ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-49 pour la relocalisation de la station météo à la digue du ruisseau Pratt, auprès de la compagnie Hydro Météo au montant de 18 500 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728 et d'abroger la résolution numéro 25-06-37959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-06-37980 2.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-50 AU MONTANT DE 73 900 \$ PLUS
LES TAXES APPLICABLES, POUR L'IMPLANTATION DE LA FIBRE
OPTIQUE DANS NOS INSTALLATIONS MUNICIPALES

RÉSOLUTION 25-06-37980

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'implantation de la fibre optique dans nos installations municipales ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Cima + au montant de 73 900 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Cima + ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-50 pour l'implantation de la fibre optique dans nos installations municipales auprès de la compagnie Cima + au montant de 73 900 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-06-37981 2.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-51 AU MONTANT DE 3 015 \$ PLUS
LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE BOUÉES POUR LE
LAC LYSTER

RÉSOLUTION 25-06-37981

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de bouées pour le lac Lyster ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Nordak Marine au montant de 3 015 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Nordak Marine ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-51 pour l'achat de bouées pour le lac Lyster auprès de la compagnie Nordak Marine au montant de 3 015 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-06-37982

2.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-52 AU MONTANT DE 33 750 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE PORTES AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

RÉSOLUTION 25-06-37982

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat et l'installation de portes au Pavillon des arts et de la culture ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Réno-Action FB inc. au montant de 33 750 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Réno-Action FB inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-52 pour l'achat et l'installation de portes au Pavillon des arts et de la culture, auprès de la compagnie Réno-Action FB inc. au montant de 33 750 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-197 (2023), poste budgétaire numéro 22-901-97-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RÈGLEMENTS

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-10 (2025) RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION MODIFIANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-10 (2025)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylain Blouin, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM399-10 (2025) relatif à la circulation modifiant et remplaçant les règlements antérieurs

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Celui-ci a pour objet d'introduire une zone de 30 km/h sur le chemin des Chalets dans le secteur de Baldwin, plus spécifiquement, du 1^{er} juin au 31 octobre de chaque année.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par la conseillère Guylaine Blouin.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM399-10 (2025) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

25-06-37983

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 25-06-37983

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 15 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guy Jubinville, conseiller

**François Fréchette, greffier
adjoint**